319 DT2

Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal

6211-09-064

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MARC PAQUIN, président

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE SAINT-PATRICK À 315-25 kV DANS L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST À MONTRÉAL

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 juin 2015, 19 h

Au gymnase du Centre Récréatif, Culturel et Sportif St-Zotique 75, rue du Square-Sir-Geroges-Étinne-Cartier Montréal

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

10

15

20

25

Mesdames et Messieurs, bonsoir! Et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie.

Je m'appelle Marc Paquin et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

Je suis secondé par le commissaire, monsieur Louis Dériger ici à ma gauche. L'équipe de la commission est complétée ce soir par monsieur Jean-François Bergeron, analyste, et par madame Rita Leblanc, coordonnatrice du secrétariat qui est à l'arrière de la salle.

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagées du Québec composée de monsieur Daniel Moisan et de monsieur Rémi Turgeon. Mentionnons aussi l'appui de monsieur Pierre Dufour qui n'est pas sur place, mais qui est chargé de la webdiffusion audio des séances.

J'en profite pour souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous invite à le remplir à votre convenance et à le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

Si ce n'est déjà fait, je vous invite par ailleurs à mettre vos téléphones cellulaires en mode silencieux afin de ne pas perturber le déroulement de la séance.

Veuillez prendre note que l'audience est diffusée en direct en mode audio sur internet par l'entremise du site web du BAPE. Tous les propos tenus dans le cadre de cette deuxième partie d'audience sont enregistrés et ils seront retranscrits ultérieurement par madame Louise Philibert, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle.

L'enregistrement sera quant à lui disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication de notre rapport.

40

35

Le 25 mai dernier, la commission a tenu la première partie de l'audience publique. Cette première partie avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

45

Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

50

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnesressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet par les participants.

55

La séance se déroulera de la façon suivante. Nous entendrons tout d'abord les personnes qui ont fait connaître au secrétariat de la commission leur intention de présenter un mémoire ou de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir.

60

J'invite d'ailleurs ces personnes à se présenter à l'arrière de la salle si ce n'est déjà fait pour aviser le secrétariat de la commission de leur présence afin de faciliter le déroulement de la soirée.

Chaque personne aura 15 minutes pour sa présentation. Si votre mémoire est particulièrement long, vous n'aurez peut-être pas assez de 15 minutes pour en faire une lecture intégrale, nous vous suggérons alors de n'aborder que les points les plus importants à vos yeux plutôt que d'en précipiter votre lecture.

65

La commission d'enquête pourra par la suite échanger avec le présentateur afin d'obtenir des précisions au besoin.

70

Si le temps nous le permet, les personnes non encore inscrites qui voudraient présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées selon leur ordre d'inscription au registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

75

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site web du BAPE; elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux.

80

En ma qualité de président de cette commission, je me réserve le droit d'interrompre toute personne qui tiendrait des propos qui ne respecterait pas ces règles. J'aimerais par ailleurs vous rappeler l'importance qu'accorde la commission au maintien d'un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience.

85

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

90

Toute personne, y compris le promoteur et les personnes-ressources, a la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit ne doit servir qu'à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par

les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

95

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle. Les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Les rectificatifs devront être brefs et s'en tenir aux faits. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

100

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête et rédigera son rapport. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées sur le site web du BAPE et dans les centres de consultation.

105

Je vous rappelle que tous les documents déposés auprès de la commission de même que les transcriptions des séances sont et seront disponibles sur le site web du BAPE et dans les centres de consultation. L'adresse de ces centres est disponible à l'arrière de la salle. Tout autre document considéré par la commission d'enquête d'ici la fin de son mandat sera également rendu public aux mêmes endroits.

110

Le rapport de la commission d'enquête fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 24 septembre prochain.

115

Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public. Le ministère procède par ailleurs à sa propre analyse environnementale du projet. C'est à la lumière de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera ses recommandations sur le projet au conseil des ministres.

120

La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au conseil des ministres.

Voilà donc pour mon discours d'ouverture. Nous avons cinq présentations qui sont prévues à l'horaire de la soirée. J'invite donc sans plus tarder notre premier intervenant. Il s'agit du Centre Action-Gardien qui sera représenté par monsieur Atlantis Puisegur. Bonjour.

M. ATLANTIS PUISEGUR:

130

Je m'appelle Atlantis, je représente le comité OPA pour le Centre d'Action-Gardien. Karine Triollet s'excuse de ne pas pouvoir être là ce soir.

communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles, et œuvre dans une perspective de lutte à la

Tout d'abord, la Table d'Action-Gardien est le regroupement des organismes

135

pauvreté, de changement et de justice sociale. Ça regroupe 25 membres, et travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier de Pointe-Saint-Charles.

140

40

145

5

150

Le comité OPA anime un processus de priorisation et de concrétisation de propositions concernant l'aménagement et les services de proximité dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Il valorise l'expertise citoyenne. Il a pris du connaissance du projet de Poste de transformation Saint-Patrick et nous avons eu des échanges avec le promoteur et assisté à la soirée de présentation du projet le 25 février 2015 ainsi qu'à la séance de questions dans le cadre de la première partie des audiences du BAPE, le 25 mai 2015.

Les préoccupations du comité OPA et Action-Gardien. Tout d'abord, le projet a des impacts sur la santé avec les îlots de chaleur, la nouvelle infrastructure que s'apprête à construire Hydro-Québec, malgré certaines mesures d'amélioration (le gravier et le toit blanc), contribuera à augmenter cette problématique dans notre quartier.

Ensuite, on aborde la sécurité. Le chemin de fer du CN longe la zone d'implantation du projet d'Hydro-Québec, et nous savons que depuis plusieurs années, il y a de plus en plus de matières dangereuses qui circulent sur cette voie. Il est impératif qu'un plan de mesures d'urgence soit développé avant toute nouvelle implantation d'infrastructure dans ce secteur.

Il y a les bruits et les nuisances durant et après les travaux. Nous insistons sur le fait qu'il est impératif de voir par tous les moyens à diminuer ces impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage et de travaux.

160

Au niveau de l'intégration architecturale, nous souhaitons que le promoteur se soucie d'avantage d'intégrer le projet dans le quartier au niveau architectural, en prévoyant de réelles mesures de verdissement tout autour et surtout sur la façade avant en améliorant l'impact visuel du bâtiment.

165

Au niveau du parc d'Argenson, le poste Saint-Patrick a projeté une emprise dans un parc qui est important dans notre communauté pour le milieu de vie de Pointe-Saint-Charles. Le pylône est implanté là depuis 1979 et se situe en plein milieu du parc d'Argenson. Ce parc a été ciblé par l'OPA et par d'autres acteurs du quartier comme un parc à améliorer en vue de consolider le cœur du quartier.

170

Quand un promoteur, qu'il soit public ou privé, s'implante dans un quartier, il ne doit pas aggraver les nuisances. Il doit au contraire contribuer à améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des résidents. Ce secteur du quartier a particulièrement besoin qu'on se soucie de son environnement.

175

Nous ne contestons pas le besoin d'un nouveau poste électrique pour la desserte montréalaise, mais vous conviendrez que l'implantation d'une infrastructure électrique n'a rien d'un projet structurant, ni dynamisant dans un quartier, et que ce sont les seuls résidents aux alentours qui en vivront les conséquences.

180

À tout le moins, en compensation, nous demandons des gestes concrets pour l'amélioration de notre cadre de vie. Ce geste permettrait par ailleurs de réparer une erreur historique d'avoir permis à Hydro-Québec une emprise sur un terrain zoné parc.

. 00

Les explications fournies par Hydro-Québec lors des premières audiences nous ont confirmé qu'il existe des alternatives permettant de retirer le pylône d'Argenson. Certes, cela

occasionne certaines contraintes techniques et des coûts supplémentaires. Mais nous considérons que pour un projet de cette ampleur, il s'agit d'un investissement responsable et d'un juste retour à la communauté.

190

En résumé, les recommandations que l'OPA formule dans le cadre de cette audience. Donc, la santé (Îlots de chaleur), mesures de mitigation dans son projet afin d'amoindrir ses effets négatifs. En sécurité, un plan de mesures d'urgence. Bruit et nuisances durant et après travaux, c'est important de diminuer les impacts au maximum. Intégration architecturale, respecter la réglementation de l'arrondissement du Sud-Ouest et que le front public sur la rue Saint-Patrick soit bonifié par rapport aux croquis présentés par le promoteur.

195

Le pylône d'Argenson et l'acceptabilité sociale. L'OPA demande que soit retiré le pylône. L'amélioration du bien-être de la communauté vaut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement l'acceptabilité sociale du projet.

200

Nous vous remercions de la considération que vous portez aux préoccupations des citoyens du quartier et des acteurs du milieu.

LE PRÉSIDENT :

205

Merci. Monsieur Dériger?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

210

Je veux revenir sur un aspect de vos recommandations. Quand vous parlez d'intégration architecturale, vous faites référence au bâtiment faisant front public sur la rue Saint-Patrick, il faut qu'il soit bonifié par rapport à ce qui a été présenté lors de l'audience.

À quoi vous pensez comme aménagement, comme bonification? Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu plus quel type d'intervention que vous voyez à ce moment-ci?

M. ATLANTIS PUISEGUR:

On m'a dit qu'en fait l'arrondissement va présenter... En fait, les règles au niveau de l'arrondissement, elles sont appropriées par rapport à ce qu'on veut, mais je n'ai pas le...

220

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Vous n'avez pas de détail actuellement...

225

M. ATLANTIS PUISEGUR:

Non.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

230

... par rapport à cet aspect-là. Parlez-nous aussi peut-être plus de l'OPA. C'est quoi exactement comme organisme? Comment ça fonctionne?

M. ATLANTIS PUISEGUR:

235

En fait l'OPA, c'est un des comités d'Action-Gardien. Comité d'Action-Gardien a plusieurs comités dont le Comité Jeunesse qui va être là ce soir aussi et c'est des travailleurs de différents groupes communautaires et des citoyens qui travaillent ensemble pour essayer d'intervenir quand il y a des choses qui ne fonctionnent pas dans le quartier.

240

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Mais est-ce que c'est des gens qui se voient à tous les mois? Comment ça fonctionne?

M. ATLANTIS PUISEGUR:

Nous, on se rencontre une à deux fois par mois et puis sinon, on a beaucoup de rencontres extérieures. On a à peu près tous les 3 mois une rencontre avec le maire d'arrondissement. On a des rencontres, des fois on va présenter ce qu'a fait le Comité Opération Populaire d'Aménagement ces 10 dernières années puisqu'il y a une grosse expérience à ce niveau-là au niveau de l'aménagement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

255

250

Et là, vous indiquez que vous voulez éventuellement faire des rencontres qui vont s'appeler justement Comité d'Action Jeunesse, si je ne me trompe pas, pour parler, pour voir qu'est-ce qui pourrait devenir... en fait, qu'est-ce qui pourrait être aménagé dans le parc pour les adolescents.

260

M. ATLANTIS PUISEGUR:

265

C'est ça. En fait, il y a plusieurs... on a déjà fait des actions dans le temps pour avoir les points de vue des citoyens comme des rencontres avec plusieurs dizaines ou centaines de citoyens dans certains cas qui donnaient leur point de vue. Puis là si jamais... On est en train de travailler sur ce parc-là. En fait, on a comme plusieurs idées qu'on veut présenter au quartier, puis voir le retour des citoyens, voir comment les gens, qu'est-ce qu'ils veulent, puis...

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

270

Est-ce que l'arrondissement participe à ces réunions-là? L'arrondissement, ils sont présents?

M. ATLANTIS PUISEGUR: 275 Souvent, il y a au moins des représentants de l'arrondissement qui sont là ou des conseillers. LE PRÉSIDENT : 280 Je vais juste revenir à la première question. Vous avez dit dans le fond tout à l'heure que si Hydro-Québec respecte la réglementation de l'arrondissement en matière d'architecture, que ça vous convenait. M. ATLANTIS PUISEGUR: 285 Oui, tout à fait. LE PRÉSIDENT : 290 O.K. Parfait. C'est bon, merci beaucoup. Bonne soirée. Je vais maintenant appeler notre deuxième intervenant qui est madame Nathalie Berthélemy. **Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:** 295 Bonsoir! LE PRÉSIDENT :

300

Bonsoir!

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

305

Moi, je suis là à titre de citoyenne seulement, mais j'ai pris... en fait, j'ai eu la chance de lire le mémoire d'Action-Gardien et je suis pas mal d'accord avec certains points, avec la plupart des points fianlement.

310

Donc, finalement, je vais juste appuyer sur ce qui me semble important en ce qui me concerne. En fait, j'utilise souvent cette voie-là en vélo quand... moi je circule en vélo essentiellement ou en métro et donc, en fait, c'est une voie le long de ce parc-là où on passe très souvent à vélo. Donc, c'est aussi à ce titre-là que je voulais intevenir.

315

Donc, la première chose, c'est vraiment le pylône finalement. Je trouve qu'il est vraiment dommageable de laisser le pylône dans cet espace-là qui gagnera à être valorisé autrement qu'en le laissant, puis je pense que ça a aussi un aspect sécuritaire que je n'ai pas vu dans l'autre dossier.

320

Donc, je me demande en plus de ça si c'est réellement sécuritaire de laisser ce pylônelà en plus du fait qu'il est vraiment laid, puis que ce n'est vraiment pas une belle manière d'aménager ce parc.

Puis c'est vrai qu'on est dans un contexte où il manque de parc, où il y a de plus en plus de gens qui habitent le quartier, donc, au final, il y a de plus en plus de besoins pour ce parc-ci et c'est vraiment dommageable finalement de laisser ce pylône à cet endroit-là.

325

Sinon, en matière d'aménagement, ce que je pense aussi important de faire, c'est des beaux aménagements, faire beaucoup de verdissement finalement à cet endroit-là en fait pour aussi comme disait l'autre mémoire, lutter contre les îlots de chaleur. C'est le premier point, mais aussi les aménagements, le verdissement peut avoir beaucoup d'aspects positifs comme par exemple, on peut l'utiliser pour faire de l'agriculture urbaine. Il y a de plus en plus de besoins au niveau de l'agriculture urbaine.

On peut l'utiliser pour décontaminer les sols puisqu'il s'avère que les sols apparemment sont contaminés et qu'il y aurait des plantes qui pourraient aider à décontaminer le sol.

340

chaleur par le même biais.

Puis justement par rapport à la question que vous avez posée à la personne

précédente, ça fait partie aussi des aspects qu'on peut regarder en terme d'architecture

puisque la végétation, ça fait aussi partie de l'architecture.

intégrerait mieux ces aspects-là. Puis donc bonifier la proposition et lutter contre les îlots de

Donc, on pourrait faire un aménagement beaucoup plus vert que ce qui est prévu et qui

345

Sinon en termes de sécurité. Pendant les travaux, je m'interroge justement, puisque je circule à vélo, sur le fait de bien laisser l'espace pour les vélos, puis le rendre sécuritaire parce qu'il y aura certainement des camions qui vont passer là, puis... Donc, c'est déjà une voie qui est relativement peu sécuritaire d'après moi. Il y a un passage sous un pont juste avant et il y a beaucoup d'enfants qui circulent par là aussi. Donc, pour moi, c'est vraiment important d'accentuer la sécurité des passages cyclistes.

350

355

Finalement, lutter contre le bruit, tout ce qui est nuisible aussi durant les travaux. Et aussi durant les travaux, je me demandais, finalement il va y avoir des travaux au-dessus de la voie de chemin de fer, on s'inquiète de plus en plus dans le quartier de voir que les trains sont de plus en plus longs, qu'il y circule de plus en plus de pétrole issu des sables bitumineux et autres qui sont des matières très dangereuses, que pour l'instant les wagons n'ont pas été changés, *blablablabla*.

360

Donc, finalement je me demande aussi s'il ne faudrait pas regarder les aspects du fait qu'il y a des travaux qui vont faire en sorte que, si j'ai bien compris, les fils vont passer pardessus. Donc, pendant ce temps-là, ce serait des choses peut-être à regarder, et ça, je ne l'ai pas vu du tout nulle part finalement.

Donc, j'en profite d'être ici pour soulever ce point-là. Qu'est-ce qu'il est prévu de faire pour faire en sorte que, il peut arriver finalement n'importe quoi avec ces trains-là, donc, en plus s'il y a des passages de fils par-dessus, qu'est-ce qui pourrait arriver?

Voilà! J'ai à peu près fait le tour des points.

370

LE PRÉSIDENT :

Merci. Louis?

375

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Je voudrais revenir sur la question des vélos. Expliquez-nous un peu plus. Vous parlez des cyclistes, il y a des voies cyclables autour du parc...

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

380

Le long.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

385

Le long du parc d'Argenson?

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

Oui, sur l'autre côté. On longe le parc d'Argenson quand on s'en va vers...

390

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Oui, on parle du tunnel au parc d'Argenson où on a la voie ferrée? Un tunnel un peu...

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

On passe dans le tunnel et on arrive à longer le parc d'Agenson sur le côté droit.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

400

395

O.K. Donc, on parle vraiment de la rue d'Argenson, l'avenue d'Argenson?

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

405

410

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K. Au niveau du poste électrique par contre sur Saint-Patrick, est-ce que c'est des voies que vous utilisez?

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

Pardon?

415

420

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Est-ce qu'il y a des problématiques sur Saint-Patrick?

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

La voie Saint-Patrick, moins souvent. C'est vraiment plus dangereux, donc, on évite. Puis de toute façon, elle est longée par des voies cyclables dans le même sens. En fait, les voies cyclables dans le même sens, c'est toujours comme un problème.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, finalement la voie qui longe le parc d'Argenson.

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

C'est surtout celle-là à laquelle je fais référence, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

435

430

O.K.

Mme NATHALIE BERTHÉLEMY:

440

445

450

C'est fini?

LE PRÉSIDENT :

Parfait, oui. Je vous remercie. Donc, notre troisième intervenant, ce sera le Comité Jeunesse Action-Gardien avec monsieur Lahcen Abouh.

M. LAHCEN ABOUH:

Messieurs les commissaires, Mesdames, Messieurs, chère audience, bonjour! Mon nom est Lahcen Abouh. Donc, je suis le chargé de projet Jeunesse et Petite-Enfance à la Table de concertation communautaire Action-Gardien. Donc, le monsieur qui m'a précédé de l'OPA a déjà présenté un peu.

Donc, Table de concertation communautaire regroupe 24 organismes et groupes dans le quartier Pointe-Saint-Charles et qui englobent 4, 5 comités, logements, défense des droits,

jeunesse, santé mentale, artères solidaires, sécurité alimentaire. Donc, tous les enjeux de quartier.

460

Pour le Comité Jeunesse que je représente aujourd'hui, c'est un regroupement des partenaires des milieux communautaires, scolaires et municipaux, de la santé et de l'employabilité qui travaillent auprès des jeunes, des familles et de la petite-enfance à Pointe-Saint-Charles.

465

Parmi tous ces groupes-là, évidemment on retrouve la Ville de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal aussi, toutes les instances publiques à savoir la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, donc, les centres d'employabilité, Petite-Enfance, Familles, etc.

470

Un des objectifs évidemment de ce comité Jeunesse est de rejoindre les familles, la petite-enfance, pour les impliquer dans les réflexions et les prises de décisions pour la communauté, et créer ainsi un environnement favorable dans le quartier. Donc, c'est un des mandats de ce comité-là et évidemment de représenter la communauté à travers les groupes qui viennent siéger sur ce comité-là.

475

Si on est ici aujourd'hui c'est pour parler de nos préoccupations par rapport au manque d'espaces pour les jeunes dans le quartier. On se sent ainsi concerné par le projet de construction du poste Saint-Patrick par Hydro-Québec au parc d'Argenson.

480

Suite à la présentation de ce projet et à la discussion des membres de comité jeunesse pendant notre rencontre le 3 juin passé, une décision de présenter un mémoire au BAPE a été prise à l'unanimité pour partager nos préoccupations concernant la réalisation de ce projet.

485

Alors, nos préoccupations sont les suivantes : Au niveau du pylône dans le parc d'Argenson, donc, la desserte de parcs dans l'arrondissement Sud-Ouest est déficiente déjà en qualité, en quantité et en superficie. Or, la présence de parcs bien aménagés et bien entretenus contribue à la qualité de vie d'un quartier et à la santé de sa population.

Les jeunes du quartier en particulie ont moins d'espaces publiques sécuritaires où se retrouver et pratiquer leurs loisirs. Ils sont toujours obligés de quitter dans les quartiers avoisinants que ce soit Saint-Henri, Verdun, etc., pour retrouver des espaces, des parcs et puis tout ce qui est les infrastructures qui leur sont adéquates pour pratiquement leur passion, leur loisir.

495

Nous on veut retenir les jeunes dans notre quartier puis favoriser une vie de quartier harmonieuse, sécuritaire pour nos jeunes et puis nos petits enfants et nos familles.

500

L'implantation de ce Poste Saint-Patrick permettrait d'éviter l'emprise d'Hydro-Québec dans un parc important pour notre communauté, particulièrement pour les jeunes du quartier, le parc D'Argenson. En effet, le pylône se situe dans le parc d'Argenson, un parc dans lequel plusieurs acteurs du quartier envisagent réaliser des infrastructures pour les adolescents. Dans ce parc sont spécifiquement envisagés des projets d'aménagements dédiés aux jeunes.

505

Dans le passé, il y a une consultation déjà des organismes et des groupes travaillant, et puis les jeunes dans le quartier, il y avait comme une proposition de construire un *skate park* pour les jeunes dans ce parc-là. Toutefois, comme ça fait longtemps que ces consultations ont été faites, nous comptons organiser d'autres consultations et puis voir qu'est-ce que les jeunes de nos jours aimeraient peut-être avoir comme projet et infrastructures.

510

Et ça, ce serait bien évidemment en coordination avec le Comité Opération Populaire d'Aménagement, l'OPA, d'Action-Gardien, vu que c'est un comité qui s'est penché sur ce dossier il y a de longues années et qui a quand même accumulé une bonne expertise par rapport à toutes les consultations faites soit avec les résidents, soit avec la Ville de Montréal, soit avec les techniciens d'Hydro-Québec même.

515

Donc, on envisage évidemment de mener ces consultations pour faire une mise à jour et avoir des propositions de ce qu'on peut développer dans ce parc.

Nous recommandons alors que soit retiré ce pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. Cette option a été étudiée techniquement et est faisable, mais a été rejetée par Hydro-Québec en raison des coûts financiers.

ce chiffre-là, peut-être un 5, 6 millions seraient investis dans les alternatives pour retirer ce pylône-là, ce serait raisonnable comme montant et puis ça ne nuirait pas à la réalisation de

Donc, parlant d'un projet d'une enveloppe de 130 millions à ce que je sache, autour de

525

projets qu'on ne conteste pas en principe.

Donc, nous sommes convaincus que l'amélioration du bien-être de la communauté veut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement l'acceptabilité sociale du projet.

530

On sait très bien qu'Hydro-Québec a investi dans ce parc qui était zoné par l'arrondissement zone de parc, à profit public et puis qu'il y a quand même à ce que je sache des règlements qui régissent tout ce qui est zone publique, les parcs publics notamment.

535

Hydro-Québec indique se soucier de la qualité de vie des résidents du secteur d'implantation du projet du Poste Saint-Patrick, retirer ce pylône serait un intéressant apport pour la qualité de vie de nos jeunes et l'amélioration de notre qualité de vie dans le quartier.

540

Le Comité jeunesse partage également et appuie sans réserve les autres recommandations formulées par le comité OPA juste avant moi, à savoir tout ce qui a rapport avec les îlots de chaleur. Donc, que le promoteur inclut de réelles mesures de mitigation dans son projet afin d'amoindrir les effets négatifs envisagés par des organisations de la population du quartier dans le parc d'Argenson.

545

Donc, on aimerait qu'il y ait des projets de verdissement pour réduire ces îlots de chaleur, mais aussi des bacs de ce qu'on appelle aussi l'agriculture urbaine qui est déjà comme assez effervescente et développée dans le quartier via des jardins populaires gérés

par les citoyens. Ça pourrait comme contribuer aussi à la qualité de vie d'un quartier où la plupart sont sous le seuil de la pauvreté, donc, défavorisés. Donc, c'est dans ce sens-là.

550

Pour la sécurité. Évidemment on considère que la proximité des chemins de fer et toutes les autoroutes et puis tout ce qui passe à côté, nous considérons impératif qu'un plan de mesures d'urgence soit développé avant toute nouvelle implantation d'infrastructure dans ce secteur. Le promoteur devra collaborer à ce plan.

555

Les bruits et les nuisances durant et après travaux. Nous recommandons que le promoteur collabore avec le milieu et voit par tous les moyens à diminuer les impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage et de travaux ainsi que des moyens de suivi rigoureux pour la santé et la qualité de vie des gens du quartier.

560

Au niveau de l'intégration architecturale, on sait que c'est proche du canal Lachine et puis ça donne sur la rue Saint-Patrick, c'est sûr, comme mon collègue et puis le Comité OPA a déjà souligné, ce serait très bien de prendre en considération ce facteur-là dans l'apparence et puis dans tous les critères d'un quartier touristique et puis que le canal soit accessible par tout le monde et que ce soit attirant dans ce sens-là et qu'il n'y ait pas de nuisance.

565

Puis au niveau architectural, que ce soit beau. Parce que quand on parle d'un pylône au milieu d'un parc aussi, c'est comme on l'a déjà dit, je trouve que ça nuit beaucoup à la visibilité, ça nuit beaucoup... ça fait en sorte que les projets sont bloqués à cause de ce pylône-là.

570

Donc, nous joignons particulièrement notre voix à la recommandation suivante. Le pylône du parc d'Argenson et acceptabilité sociale, nous demandons que soit retiré le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. L'amélioration du bien-être de la communauté vaut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement l'acceptabilité sociale du projet.

Hydro-Québec indique se soucier de la qualité de vie des résidents du secteur d'implantation du projet du Poste Saint-Patrick, il est donc important que le promoteur retire le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. Et l'appui du promoteur aux projets futurs de la communauté dans ce parc serait souhaitable et apprécié.

585

quartier pour investir, il est fortement recommandé qu'il y ait une contrepartie d'investissement dans le quartier et un retour des retombées pour ce quartier-là.

On sait très bien que chaque promoteur, que ce soit public ou privé, vient dans un

590

C'est dans ce sens-là qu'on espère et qu'on recommande une collaboration d'Hydro-Québec pour qu'il y ait comme une contribution dans l'amélioration du parc et du milieu de vie dans le quartier qui est déjà fragilisé beaucoup à cause du marginalisme qu'il subit, un quartier enclavé, beaucoup de pauvreté, le réseau ferroviaire avec toutes les marchandises qui sont à risque, les autoroutes, etc.

595

Donc, c'est dans ce sens-là et surtout comme je le dis encore, et je le répète, pour les jeunes, on espère vraiment développer plus d'espaces pour nos jeunes dans le quartier, et c'est dans ce sens-là qu'on espère une collaboration et puis que des projets de ce genre seront développés dans ce parc.

Merci pour votre attention.

600

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Louis?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

605

Vous parlez des problèmes d'espaces verts pour les jeunes. Est-ce qu'il y a un groupe d'âge en particulier qui cause problème dans le quartier?

M. LAHCEN ABOUH:

610

Tout à fait. Nous, on a une préoccupation particulière pour les adolescents, les 16 et plus. Pour la petite-enfance, on a des petits parcs pour enfants, on a des organismes qui travaillent avec la petite-enfance, mais les 16 et plus, on a vraiment une préoccupation dans notre comité, puis les groupes l'ont exprimé maintes fois, à savoir les lieux justement de rassemblement, les lieux attractifs et puis des services qui seront offerts à ces jeunes-là.

615

C'est dans ce sens-là que comme a été déjà consulté beaucoup d'organismes et des jeunes qui espéraient avoir un espace pour les jeunes, on envisage reconduire ces consultations pour avoir leur opinion aujourd'hui et puis leurs suggestions.

620

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Au niveau de cette consultation-là, est-ce qu'il y a un calendrier actuellement de fixé?

625

M. LAHCEN ABOUH:

630

Tout à fait. Tout à fait. Donc, la dernière rencontre qu'on a eue, c'était le 3 juin et puis comme c'est maintenant les vacances d'été et bien évidemment, on envisage à la rentrée de septembre, dans l'automne, on va avoir une rencontre élargie entre le Comité Jeunesse regroupant une vingtaine d'organismes et le Comité Opération Populaire d'Aménagement pour discuter de manière à mener ces consultations auprès des organismes jeunesse, familles et les gens du quartier.

On en a déjà faites, des assemblées comme ça auprès des jeunes et des familles, on a pu récolter vraiment les opinions et puis... d'ailleurs, c'est la philosophie aussi de l'Opération Populaire d'Aménagement qui est formé de citoyens qui travaillent bénévolement. C'est comme ça que c'est parti, donc, c'est vraiment à Pointe-Saint-Charles, c'est une tradition assez forte et puis assez omniprésente, et puis pour répondre concrètement à votre question, au mois de septembre, on enclenchera ce processus-là.

640

Au mois d'octobre, on aura des recommandations précises par rapport au projet qu'on aimerait avoir dans ce parc.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

645

Et les recommandations à ce moment-là, vous les soumettez à qui? À l'arrondissement du Sud-Ouest?

M. LAHCEN ABOUH:

650

655

À l'arrondissement bien évidemment, mais par rapport à Hydro-Québec aussi comme interlocuteur, on aimerait avoir son accord et puis son feu vert et puis sa collaboration idéalement.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parfait. Un autre aspect, une autre question. Vous parlez des plans de mesures d'urgence. Est-ce que c'est des préoccupations qui ont déjà été soulevées, les questions de sécurité, déjà au niveau de l'arrondissement? Est-ce qu'il y a déjà eu des discussions...

660

M. LAHCEN ABOUH:

Oui, tout à fait. Donc, que ce soit dans le comité Opération Populaire d'Aménagement ou à des autres comités, on discute des dossiers transversales à savoir la sécurité dans le

quartier. Et une des questions qui ont été toujours relevées, c'est par rapport à la voie ferroviaire qu'on a et le transport des matières qui sont potentiellement dangereuses.

Donc, si on conjugue ça bien sûr avec toutes les retombées, puis tous les impacts que peuvent

670

avoir ce poste électrique, ça peut aussi comme amplifier le danger et puis ça peut vraiment... Donc, c'est dans ce sens-là qu'on espère avoir... On n'a pas des réponses concrètes par rapport aux mesures d'urgence qui peuvent être en place, mais c'est sûr qu'il y a des études et puis qu'il y a des opinions qu'on peut avoir et des recommandations à ce sujet-là. Donc,

c'est nécessaire, oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

675

Oui, mais l'arrondissement actuellement est déjà au courant de votre...

M. LAHCEN ABOUH:

680

Tout à fait. D'ailleurs, vous faites bien de me le rappeler, l'arrondissement a pris aussi le projet des jeunes dans ce quartier-là. Donc, au niveau de l'arrondissement Sud-Ouest, eux aussi ils le revendiquent et puis ils appuient que ce parc, il soit comme dédié en grande partie aux jeunes.

685

Donc, ils sont au courant et on collabore très bien au niveau du comité d'Opération Populaire d'Aménagement.

LE PRÉSIDENT :

690

J'aurais peut-être deux questions. Au niveau du parc d'Argenson, quels sont les sons de cloche que vous avez en ce moment sur les aménagements qui seraient souhaités par la population? Vous avez mentionné le verdissement et le *skate park?*

M. LAHCEN ABOUH:

695

Oui.

LE PRÉSIDENT:

700

Le verdissement?

M. LAHCEN ABOUH:

Ça peut être aussi les terrains de sport pour les jeunes que ce soit pour pratiquer des sports, hockey... - pas hockey nécessairement, hockey cosom pendant l'été, mais aussi des patinoires peut-être pendant l'hiver. Ça peut avoir lieu pour des parcs sportifs pour pratiquer plusieurs sports pour les jeunes, pourquoi pas une piscine extérieure qu'on n'a pas du tout dans le quartier. Donc, nos jeunes, ils sont toujours obligés de quitter et ça veut dire aussi des frais de plus et puis etc.

710

705

Après nos consultations, nous serons plus en mesure peut-être de formuler des propositions plus concrètes par rapport à des projets qui pourraient avoir lieu dans ce parc.

LE PRÉSIDENT :

715

D'accord. Il y avait une autre contrainte qu'on a constatée dans le parc, il y a une station météo; est-ce que vous en savez quelque chose?

M. LAHCEN ABOUH:

720

Franchement, moi je suis ici pour le poste électrique. Je ne suis pas au courant vraiment de ce projet-là. Mais on va l'explorer.

LE PRÉSIDENT :

725

En fait, il s'étend sur le parc d'Argenson.

M. LAHCEN ABOUH:

730

Ah! D'accord. Donc, moi personnellement, je ne savais pas, mais certainement l'Opération Populaire d'Aménagement, le comité le sait très bien, puis il aura des données sur ce dossier-là, ce projet-là.

LE PRÉSIDENT:

735

O.K. C'est bon. Merci beaucoup.

M. LAHCEN ABOUH:

740

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

745

Alors, nous allons appeler notre prochain intervenant qui est les YMCA de Québec-Pointe-Saint-Charles et leurs représentants, madame Pascale Fleury et monsieur Danny Polifono.

Mme PASCALE FLEURY:

750

Bonsoir! En fait, c'est que peut-être pour faire une histoire longue, mon organisme, je n'ai pas... En fait, l'organisme, c'est les YMCA du Québec effectivement, le Centre Pointe-Saint-Charles, mais en fait, moi je suis la coordonnatrice régionale de l'Écoquartier du Sud-Ouest qui est un programme de la Ville de Montréal, de l'Arrondissement Sud-Ouest.

Donc, je suis ici à ces deux titres-là. Et donc, voilà.

Alors, peut-être vous dire en bref la mission de notre organisme, c'est de bâtir des communautés fortes en offrant des occasions d'épanouissement, de vie active, saine et engagée pour tous. Et en particulier évidemment pour le programme environnemental, on veut offrir aux citoyens des occasions d'améliorer le cadre de vie et d'en prendre soin.

760

Donc, on réalise des projets de rues, de ruelles vertes, l'aménagement de lieux publics et d'espaces collectifs, d'agriculture urbaine et toutes sortes d'autres projets, la propreté aussi, tout ça. Donc, nous tissons des liens entre les voisins et on réseaute les citoyens avec la communauté et l'arrondissement. On est aussi des membres actifs d'Action-Gardien et... voilà.

765

Je peux vous dire qu'effectivement comme membre d'Action-Gardien, puis ayant été à l'OPA et tout ça pendant de nombreuses années, ça fait longtemps effectivement que... aussi vous dire que ça fait 15 ans, moi, que j'habite le quartier et comme citoyenne, mais donc, c'est ça. Comme au niveau de l'OPA, c'est au moins une dizaine d'années que cette problématique-là de manque d'espace pour les adolescents est mentionné.

770

775

Pas seulement une problématique de manque d'espace, mais aussi une problématique de manque d'espaces verts, vraiment. Je ne sais pas si vous avez déjà regardé une carte du secteur, mais les espaces verts sont petits, ne sont pas conséquents, et ceux qui sont conséquents sont à des extrémités comme le parc Jeanne-Le-Ber ou le parc d'Argenson, puis pour vous, ça doit vous paraître des volumes vraiment... quelque chose de vraiment minuscule ces parcs-là, mais pour nous, ce sont les grands parcs de notre quartier. Donc, vraiment, c'est pour ça que ça a une telle importance.

780

Le pylône, je sais que pour vous, ça vous paraît du tracas de le déménager. Je peux comprendre, mais en même temps, c'est clair que déjà, c'est pour... Nous, il faut comprendre qu'on est enclavé par les autoroutes. On supporte beaucoup beaucoup d'irritants déjà, les voies ferrées, les autoroutes et tout ça, et ça fait des années qu'on a le pylône au milieu du parc qui nous empêche un peu de redévelopper ce parc-là.

En plus de ça, le poste Saint-Patrick que vous allez faire, c'est énorme les infrastructures, tout ça. C'est pour ça que, écoutez, je n'en doute pas qu'il y a des coûts, mais dans l'ensemble, il me semble que ça paraît juste logique d'aller prendre le pylône et d'aller le mettre avec le poste Saint-Patrick, puis au moins qu'on n'ait pas deux lieux qui soient hypothéqués, mais qu'un seul. Donc, il me semble, pour moi en tout cas, ça m'apparaît très logique.

795

790

Donc, c'est ça pour le pylône. Oui, effectivement aussi pour les jeunes, peut-être que je vais répéter des choses qui... Pour les jeunes, ces espaces-là sont importants. Ici à Pointe-Saint-Charles, le taux de décrochage scolaire est très important. Il y a aussi le fait que dans un quartier quand les jeunes manquent d'espace, des fois ça va se ressentir sur le sentiment de sécurité dans le quartier aussi, parce que ça prend des espaces pour que les jeunes soient à l'aise, qu'ils se sentent inclus dans les quartiers. Ça en prend des espaces comme ça et des espaces aussi où ils peuvent cohabiter avec d'autres personnes. Donc, c'est pour ça que

800

ça a une telle importance.

Je me ramène un peu plus proche de nos soucis pour nous à Écoquartier. Donc, pour nous, évidemment le fait qu'il va y avoir construction d'installation, il y a création de chaleur. On est aussi en îlot de chaleur. On n'est pas chanceux à Pointe-Saint-Chaleur, on a tous les problèmes. Mais on a aussi une belle communauté, ça c'est le fun.

805

Mais c'est ça. Donc, on a des îlots de chaleur et c'est important d'agir dessus. Donc, pour ça, c'est très simple. En fait, il s'agit que vous verdissiez le plus possible. Vous pouvez verdir, donc, autour de vos installations le plus possible, vous pouvez contribuer donc au projet de verdissement du parc d'Argenson.

810

Je pense que le plus simple, c'est de laisser l'arrondissement et l'OPA travailler ensemble et d'aider à financer leurs projets. Mais aussi, vous pouvez verdir les espaces qui sont à proximité parce que là vous allez atteindre... parce qu'évidemment quand vous êtes dans des espaces très petits, pour que vous ayez l'impact nécessaire, c'est intéressant d'allonger un petit peu. Donc, vous pouvez verdir l'ouest de Pointe-Saint-Charles, le sud de

Saint-Henri et le nord de Saint- Paul-Émard et là, vous allez avoir vraiment votre effet. Vous allez pouvoir comme ça compenser aussi pour les émissions de carbone que vous allez faire en faisant le projet, vous allez pouvoir compenser donc pour la chaleur et tout ça et puis nous aider à avoir un ratio de parcs qui est plus... et ratio de fraîcheur qui est plus conséquent aussi.

825

Évidemment dans ça, ça va favoriser la présence en eau, la biodiversité aussi et c'est des problématiques qu'on a beaucoup en ville. En particulier, nous on est bas. Vous savez, on est bas à Pointe-Saint-Charles comme... ben enfin, dans tout le sud-ouest, on est très bas au niveau... comme au niveau de la mer, ça fait qu'évidemment, on a des problèmes de refoulement étant donné que tous les sols sont perméabilisés beaucoup maintenant.

Donc, si vous nous aidez à contribuer donc à verdir, puis à perméabiliser des espaces, on va avoir moins de problèmes de refoulement d'eau. Donc, voilà.

830

Également, je sais que vous avez malheureusement abattu des arbres. Donc, encore là, je vais retaper sur le clou.

LE PRÉSIDENT :

835

Je vais vous interrompre parce que quand vous dites «vous», vous parlez d'Hydro-Québec.

Mme PASCALE FLEURY:

840

D'Hydro-Québec, oui.

LE PRÉSIDENT :

Et nous, on n'est pas Hydro-Québec.

Mme PASCALE FLEURY:

Ah! D'accord.

850

LE PRÉSIDENT :

Nous, on est le Bureau d'audiences publiques en environnement. Donc, nous on tient des audiences sur le projet d'Hydro-Québec.

855

865

870

Mme PASCALE FLEURY:

D'accord.

860 **LE PRÉSIDENT**:

Et nous on va faire des recommandations en vue d'améliorer le projet, mais... c'est ça. Nous, on est ici pour vous écouter, mais on n'a pas de...

Mme PASCALE FLEURY:

O.K. Je pensais qu'il y avait au Bureau de l'audience publique, il y avait toujours une présence du promoteur du projet.

LE PRÉSIDENT :

Le promoteur est dans la salle, mais ce n'est pas lui qui...

Mme PASCALE FLEURY:

875

Parfait. Merci. Là, ça paraît que ça fait au moins 5 ans que je ne suis pas allée dans un BAPE. O.K.

880

Donc, pour revenir. Hydro-Québec donc a abattu des arbres. C'est donc pour ça que c'est très important, encore là que je tape sur mon pion, mais que je dise qu'il faut verdir. C'est essentiel.

885

Les citoyens se sont plaints évidemment de ça. Nous, on en a eu des échos à Écoquartier, puis avec raison. Puis quand c'est des arbres matures, ben, évidemment ça a beaucoup plus d'impact. Ça fait que là, ça va prendre beaucoup de temps des fois avec des jeunes arbres à avoir le même effet. Donc, c'est encore plus important d'en planter un plus grand nombre.

890

Donc, voilà. Est-ce que j'ai d'autres petites affaires que je voulais être sûre d'ajouter? Attendez un petit peu. Oui. Toujours se rappeler qu'à proximité, il y a donc des lieux publics et comment il faut en tenir compte, c'est de préserver ça le plus possible. Puis voilà, je pense que c'est pas mal l'essentiel.

895

Oui, ah. En fait, je me demandais aussi, la cause du principe de précaution, étant donné le fait que l'arrondissement ne pourra pas vraiment... ce sont des secteurs qui sont quand même industriels, mais étant donné qu'il y aura encore plus l'obligation de ne pas construire, je me demandais s'il y avait des compensations qui étaient prévues pour l'arrondissement dans ce cadre-là, dans le sens où étant donné qu'on ne peut pas construire d'habitations dans un certain rayon, donc, c'est ça, je me demandais si ça avait été réfléchi de compenser peut-être l'arrondissement pour la perte de revenus qu'il pourrait y avoir de ne pas pouvoir construire dans un certain rayon.

900

Donc, voilà. C'est ça. Ça, c'est comme citoyenne parce qu'évidemment, on n'est pas un arrondissement très... on est un arrondissement sous-doté. C'est pour ça aussi que c'est

une opportunité aussi pour les gens qui habitent le quartier si Hydro-Québec peut contribuer à ce projet-là avec les adolescents dans le quartier. Voilà! Merci.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

910

Peut-être une question. Dans votre mémoire, vous parlez, vous dites d'appuyer les projets de verdissement qui sont déjà envisagés.

Mme PASCALE FLEURY:

915

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

920

Pouvez-vous nous en dire un peu plus? Quels sont ces projets-là? Ils sont où? Qu'est-ce que c'est exactement comme projets?

Mme PASCALE FLEURY:

925

Dans le passé au niveau de l'Opération Populaire d'Aménagement, il y a eu souvent des projets d'agriculture urbaine en bac qui étaient, imaginez, dans le parc d'Argenson ou à proximité du parc dans l'ouest de Charlevoix. D'ailleurs en plus, on s'adonne à avoir dans notre quartier un organisme qui est très bon pour... ben, en fait, deux, nous aussi on fait de l'agriculture urbaine, mais on a le Club populaire des consommateurs qui développent des jardins avec des citoyens depuis de nombreuses années qui a beaucoup d'expertise là-dessus.

930

Donc, ce serait quelque chose de très intéressant d'avoir des jardins qui seraient animés par eux. Mais, en plus de ça, on a aussi une problématique de sécurité alimentaire puisqu'on n'est pas un quartier favorisé. Ça fait que c'est sûr que l'agriculture urbaine à ce moment-là, ce serait intéressant.

Je ne suis pas sûre d'avoir répondu... il me semble que j'ai oublié une partie de votre question?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

940

Non, ça va. Mais il y a des endroits habituellement qui sont... parce qu'on a parlé du parc d'Argenson, mais est-ce qu'il y a d'autres endroits?

Mme PASCALE FLEURY:

945

Oui. À proximité aussi, ben en fait partout dans le quartier, en fait, il y a les ruelles. Donc, on souhaite verdir ces ruelles-là. Ça fait qu'il y a possibilité aussi d'aller planter des choses dans les ruelles.

950

Au niveau de la rue Butler aussi, la rue Butler qui est une continuité si on veut presque de la rue d'Argenson, là aussi c'est une rue qui a besoin d'être renippée beaucoup et puis, donc, il y aurait tout à fait possibilité de travailler. L'arrondissement a déjà des projets, l'OPA a déjà des projets aussi. Ce sont des secteurs qui sont, en fait dévitalisés, puis que tout le monde veut réaménager depuis des années. Donc, tout ce qui est l'ouest de Charlevoix, je sais qu'il y a beaucoup de choses.

955

Même aussi au niveau de St-Paul-Émard, il y a quand même des possibilités. C'est très industriel et il y a vraiment un îlot de chaleur là également. Donc, là aussi. Puis il y a des grands terrains, donc, il y a des possibilités pour planter des arbres.

960

On a, nous effectivement, des projets de planter des arbres là, mais je ne suis pas venue ici pour parler de mes projets.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Non, non, mais ce que je comprends, dans votre mémoire, c'est qu'on peut verdir, mais on ne parle pas de simplement de verdir autour du poste, mais ça peut être ailleurs aussi.

Mme PASCALE FLEURY:

970

Ben, c'est-à-dire qu'à mon avis, ce ne sera pas suffisant de verdir... Je ne vois pas comment vous pourriez obtenir une telle densité pour vraiment tout compenser, puis je pense que ça vaut la peine à ce moment-là de déborder, puis de vraiment penser à tout ce secteur-là, puis qui est très ingrat, puis qui est...

975

Je ne pense pas que ça va... moi je ne m'y connais pas beaucoup en ondes électromagnétiques, je ne pense pas que ça va avoir beaucoup d'effets là-dessus, mais au moins sur plein d'autres aspects parce que c'est aride à voir, c'est ingrat, on n'a pas envie... quand je vois le pylône, puis l'installation électrique, ce n'est vraiment pas motivant. Ça fait que donc, c'est sûr que ça atténue, veux veux pas, cet aspect-là.

980

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

O.K. Merci.

985

Mme PASCALE FLEURY:

C'est bon?

LE PRÉSIDENT :

990

Juste pour terminer sur le point que le commissaire Dériger a soulevé. Ces projets-là semblent être dans les cartons depuis quelques années, qu'est-ce qui fait en sorte que ça n'avance pas? C'est une question de financement? Le manque de coordination?

995

Mme PASCALE FLEURY:

Oui, je dirais que sûrement que c'est... ben, c'est-à-dire que notre arrondissement, bon, c'est sûr que le maire pourrait probablement répondre mieux que moi là-dessus, mais nous on est un arrondissement sous-doté clairement.

1000

Je veux dire, on ne peut pas faire des miracles avec le budget que l'arrondissement a. Donc, effectivement, souvent ils vont choisir, bon quels parcs sont les plus prioritaires à changer, à améliorer, les aires de jeux, tout ça.

1005

Ça fait que c'est clair que... puis en plus, c'est un parc dans lequel il y avait tellement de travail à faire. Vous l'avez déjà vu ce parc-là? Je veux dire, des bouts d'asphalte, de béton, il n'est pas aménagé du tout en fait. Je suis étonnée qu'on appelle ça un parc parce que ça a plutôt l'air d'un terrain vague.

1010

Ça fait que donc c'est clair qu'il y a beaucoup beaucoup à faire pour améliorer ce parc-là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1015

J'ai peut-être une autre question.

Mme PASCALE FLEURY:

Oui.

1020

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Parce que vous parlez du parc d'Argenson. Actuellement le terrain de balle, est-ce qu'il est utilisé à votre connaissance? Les gens vont là, est-ce que c'est ...

1025

Mme PASCALE FLEURY:

1030

C'est pour ça qu'il faudrait... Bon, moi je parle comme citoyenne en fait qui passe là régulièrement pour aller au marché Atwater et d'ailleurs la piste est dangereuse, comme le signalait madame Berthélemy tantôt, mais c'est vrai que ce n'est plus utilisé parce que ce n'est pas invitant.

1035

Le gros pylône, tu sais, je veux dire, on arrive là, puis c'est *eurk!* on a envie de s'en aller. C'est pour ça qu'à quelque part, je sais que ça coûte cher, je comprends, mais, je veux dire à un moment donné si on met... déjà, on va hypothéquer un endroit, on peux-tu tout mettre à la même place, puis libérer un espace.

1040

Au moins, c'est sûr qu'on va en porter les conséquences pareil au niveau des ondes, au niveau de plein d'autres affaires, au niveau de l'impact visuel aussi, on va quand même comme communauté le vivre, mais au moins, ça va être moins pire. Vous comprenez?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Donc, dans le fond, il n'est pas utilisé plus qu'il faut, il n'est pas invitant.

1045

Mme PASCALE FLEURY:

1050

Ben, c'est qu'en ce moment, il est utilisé un peu, mais les gens vont promener leur chien, vont passer, mais les gens ne restent pas dans le parc parce que ce n'est pas du tout, du tout invitant en ce moment.

Donc, ce n'est pas un endroit qu'on a envie d'aller pique-niquer. Moi je ne suis jamais allée dans ce parc-là avec mon fils de 7 ans, puis on a fait tous les parcs. Ce parc-là, je le regarde, puis je n'ai pas envie, je passe tout droit. Ce n'est pas motivant.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Merci.

1060 | LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, on va passer à notre prochaine intervenante, madame Esther Powers Girard, s'il vous plaît.

Mme ESTHER POWERS GIRARD:

Bonsoir. Donc, je me présente à titre de résidente du quartier et je vous avais dit que ma préoccupation est que j'ai une santé fragile et que je m'inquiète de perdre mon air climatisé.

1070

1065

Mais j'ai aussi un caractère très discret et c'est une grande surprise pour moi, rien ne m'avait préparée dans ma vie à me retrouver devant vous ce soir, j'ai regardé mon mémoire et je sais que je ne suis pas capable ni de vous le lire, ni de vous le présenter.

1075

Donc, j'ai préparé une feuille que j'espère être capable de lire sinon je vous la donnerai, et je ne parlerai pas du pylône compte tenu que tout le monde vous en a parlé. Je vais vous parler davantage de ce qui me préoccupe personnellement.

1080

En conclusion des efforts que j'ai faits pour me présenter devant cette commission, ce dont je veux vous entretenir ce soir est l'amertume que je ressens devant une situation qui a été décidée à l'avance par Hydro-Québec et par le fantôme allégué et sinistre de la Régie de l'énergie.

1085

Hydro-Québec nous répète officiellement que l'hiver vaut pour l'été, qu'ils optimisent sur la limite ultime. Ainsi tout va bien sur papier. Pourtant, moi je me souviens d'une foule de

personnes qui sont disparues dans des accidents de travail et je me souviens d'une vingtaine de personnes qui sont mortes pendant la crise du verglas.

1090

C'était toutes des histoires pleines de bonnes personnes qui sont d'éternels optimistes, qui ne remettent jamais en cause le système global. Ce sont toutes des catastrophes pleines d'experts qui ne savent pas ce qui se passent, mais qui sont certains que tout va bien avec des gestionnaires qui font taire la dissidence.

1095

Nous ne connaissons ni les capacités, ni les charges du réseau électrique en été. Il a fait 38°C en 2013. Et tout comme pour l'ensemble du réseau actuel, la limite du poste Saint-Patrick sera de 40°C pour les 50 prochaines années. Et tout irait bien? Je ne crois pas, non. Je pense que ça va mal.

1100

Le doute est un antidote préventif contre les catastrophes. Le défi de notre génération est d'affronter avec réalisme le réchauffement climatique. Aussi fragiles, aussi vulnérables et aussi modestes que nous puissions être, nous sommes tous et toutes actionnaires d'Hydro-Québec. Et moi aussi.

1105

J'ai une préoccupation qui est légitime surtout avec les contre-performances du réseau électrique ces dernières années qui mettent en danger les travailleurs qui risquent leur vie pour faciliter les nôtres. Mais aussi avec les pannes qui mettent en danger nos propres vies.

1110

Je me suis présentée ici devant votre commission comme tous et chacun d'entre nous dans mon quartier, Pointe-Saint-Charles. Je désire et je mérite des vraies réponses pour mes vraies questions. Et le Québec aussi le mérite.

C'est ce que j'avais à dire. Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

1115

Merci. J'aurais peut-être simplement une seule question.

Mme ESTHER POWERS GIRARD:

Oui.

1120

LE PRÉSIDENT :

Votre mémoire contient d'autres choses.

Mme ESTHER POWERS GIRARD:

C'est exact, parce qu'il y a plusieurs sujets qui ont été abordés et je ne voulais par répéter ou donner les sujets qui n'étaient pas nécessairement d'intérêt pour l'ensemble des gens ici, mais je sais ce que j'ai écrit, mais je ne peux pas le lire.

1130

1135

1140

1125

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de problème. En fait, c'est simplement pour essayer de comprendre que essentiellement votre préoccupation principale c'est lié à l'impact des changements climatiques et de températures sur le réseau...

Mme ESTHER POWERS GIRARD:

C'est exact, sur les équipements d'Hydro-Québec effectivement. C'est ma préoccupation.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parfait. Je voulais juste être certain d'avoir bien compris que...

Mme ESTHER POWERS GIRARD:

Oui. Et donc, la question que j'avais posée, c'est : Quelles sont les capacités en été et quelles sont les charges en été? Et je n'ai pas eu de réponse, ni pour le poste, ni pour le réseau d'Hydro-Québec. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Bonne soirée. Alors, nous allons passer à notre dernière intervenante de la soirée, madame Myriam Kelso. Bonsoir!

Mme MYRIAM KELSO:

Bonsoir! Je pense que je vais être capable de lire.

1160

1150

1155

Alors, comme résidente de longue date de mon quartier, Pointe Saint-Charles, je suis naturellement concernée par tout ce qui le touche. Et de façon encore plus vive quand un promoteur de grande envergure y pose pied. D'expérience je sais que souvent les changements qui sont apportés et quelquefois imposés par des gens de l'extérieur peuvent amener des pertes de qualité de vie assez importantes.

1165

Ces bien- pensants paraissent inconscients de la différence entre implanter un projet dans un milieu et y vivre les conséquences pendant des décennies. Ce qui est inquiétant aussi, c'est que les résultats des études d'impact sur la santé humaine restent sans conclusion claire. Certains résultats se veulent rassurants et d'autres nous mettent en garde... Il est clair pour moi que dans le doute, je m'abstiens.

1170

Il en va autrement pour d'autres qui considèrent plus l'aspect " investissement minimum pour des méga profits." Ce changement drastique de nos valeurs de société me motive à faire valoir comme je peux que l'investissement sur le capital humain est essentiel si

nous, comme société voulons continuer longtemps d'en faire partie et d'aspirer au bien-être de chacun.

1180

Ainsi, les informations recueillies de la transcription de l'audience du BAPE du 25 mai dernier me laissent perplexe. Beaucoup sont très techniques et les lectures s'y rapportant assez arides. Je me fie à d'autres personnes connaissant ce domaine pour en faire la part. Ce que j'y vois, c'est que les coûts associés à différents segments du projet sont considérés correct ou dispendieux ou faramineux selon la vision qu'en a le promoteur.

1185

La dimension économique du coût du projet apparaît le critère majeur. Ce qui laisse à désirer, parce que la qualité et la durabilité ont tout de même un prix.

1190

J'ai aussi remarqué une contradiction de taille. Aux lignes 1159 et 1160 de la transcription de l'audience du 25 mai dernier il y est écrit : «Dans le cas qui nous concerne, le poste Saint-Patrick, vu la dimension du terrain qui nous est offert par la pétrolière Esso.»

Puis à partir de la ligne 521 à 523 de la transcription de cette même audience : «Ce terrain serait acquis de la pétrolière Esso qui, tel que l'exige la loi, procède actuellement à la décontamination des lieux puisqu'elle a cessé ses activités.»

1195

Finalement ma question débutant à la ligne 3460 de la transcription, c'est : «Alors les terrains offerts par Esso, c'est bien le terme que vous avez employé, le terrain est offert par la pétrolière? Est-ce gracieux? Est-ce que ça va être acheté? Est-ce que ça va être échangé contre la décontamination? J'aimerais avoir des précisions là dessus.»

1200

Voici aux lignes 3466 à 3468 la réponse du porte-parole d'Hydro-Québec : «Je me permets d'apporter un commentaire : je n'ai pas émis le mot " offert ", c'est une acquisition, on achète ce terrain là à la juste valeur marchande. C'est une offre d'achat qu'on a conclue il y a déjà un an de ça tout près. Donc il sont responsables de la décontamination du site.»

1205

Trois sons de cloche pour un sujet, c'est trop pour que je sois confiante devant les autres arguments du promoteur.

1210

«Hydro Québec a le droit de réparer, remplacer, ajouter des pylônes, couper des arbres, ils ont des droits d'accès. Donc tous les droits que ça prend pour exploiter la ligne électrique. Donc dans le parc d'Argenson, aussi on a un droit d'empêcher les constructions. Ça empêche les constructions qui pourraient être construites à cet endroit-là.»

Cet énoncé de M. Michel Léonard laisse à penser que le promoteur prend soin de

1215

l'environnement quand ça lui dit. Le promoteur annonce des dépenses assez onéreuses pour des matériaux qui satisfont à des critères élevés d'efficacité énergétique mais coupe des arbres matures plutôt que de les émonder au besoin. Toute la verdure dont on se débarrasse au profit de matières usinées traite beaucoup mieux les gaz à effet de serre et les émanations de CO₂ que ce qu'on utilise.

1220

Je retiens aussi que des trois projets présentés, les 2 rejets n'ont que des contraintes et que celui qui est projeté n'a que des qualités.

J'arrête d'analyser la présentation du promoteur. Je me rends compte que nos points de vue respectifs sont très différents. Je suis déçue de constater que des femmes et hommes qui portent fièrement le titre d'ingénieur n'aient aucune autre solution à nous proposer.

1225

Je suis convaincue qu'avec de l'ingéniosité, l'équipe qui travaille à la structure de ce projet peut, tout en tenant compte du budget alloué, concevoir un quatrième projet qui répond aux besoins projetés en énergie du promoteur et aux attentes environnementales de société de nous, les clients.

1230

Quand les promoteurs et décideurs de ce monde vont-ils comprendre que la nature nous parle et qu'elle a le dernier mot?

1235

Pour terminer, mon quartier a une histoire, une histoire de bâtisseurs. Ma famille maternelle, nos amis et voisins en sont également. Ils ont construit pour le bien-être de la communauté. Nous, avec de nouveaux partenaires, devons assurer la continuité de cette histoire. Nous devons protéger nos tout-petits qui sont plus vulnérables à la qualité de

l'environnement, nos enfants qui jouent dans nos parcs, nos adolescents qui luttent si fort contre le 'système'.

1240

Nous devons comme société prendre un soin jaloux de notre capital humain. Je vois ici des parents, des jeunes, des vieux, qui veulent le meilleur pour eux. Ils sont tous notre futur et le vôtre. Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

1245

Merci. Louis?

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1250

J'ai une petite question. Au début de votre mémoire, vous parlez des résultats des études d'impact sur la santé humaine.

Mme MYRIAM KELSO:

1255

Oui.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1260

Et certaines études vous semblent... bon, vous rassurent, d'autres vous inquiètent, vous mettent en garde. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu plus quels sont les sujets qui vous préoccupent le plus dans...

Mme MYRIAM KELSO:

1265

Les conséquences pour la santé humaine et animale et sur le règne végétal aussi des champs électromagnétiques, ce que nous a donné le promoteur comme information, c'est que les champs décroissent à mesure qu'on s'éloigne des sources de champs électromagnétiques, puis il y a d'autres études qui me laissent comprendre que ce n'est pas tout à fait vrai, ça dépend d'un paquet de facteurs environnementaux.

1270

Puis moi, c'est loin de me rassurer ça. Il y a eu il y a quelques années des reportages sur des régions où ils subissent vraiment les conséquences des champs électromagnétiques, il y a une incidence de cancers plus élevée. Ni pour prouver que c'est vrai, ni pour prouver que ce n'est pas vrai, on n'a rien. Je trouve que quand on a affaire, que ce soit des champs électromagnétiques ou autres, quand on a affaire à quelque chose qu'on ne connaît pas, on se tient un petit peu loin et puis on fait de la prévention et on fait attention.

1275

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1280

Donc, c'est cet aspect-là surtout qui vous préoccupe, peut-être aussi au niveau santé, la question des champs électromagnétiques.

Mme MYRIAM KELSO:

1285

Oui. Puis les enfants aussi. Le pylône est dans le parc, puis il y a encore pas mal de partie de parties de baseball dans ce parc-là, puis il y a beaucoup de passants. Puis s'il n'y a pas plus d'enfants, c'est parce que les parents doivent se méfier un petit peu des champs électromagnétiques.

1290

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Quand vous parlez des gens qui jouent au baseball, est-ce que c'est des gens qui sont âgés?

1295

Mme MYRIAM KELSO:

Ben, il y a beaucoup d'adolescents.

1300	M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :
	Des adolescents.
1305	Mme MYRIAM KELSO:
	Il y a beaucoup d'adolescents.
	M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :
1310	C'est du baseball ou du softball? Moi, je ne connais pas tellement ça.
	Mme MYRIAM KELSO:
	Ben là, je ne le sais pas. Moi, je les vois quand je promène mon chien. Moi je joue pas.
1315	M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :
	O.K.
1320	LE PRÉSIDENT :
	Merci beaucoup.
	Mme MYRIAM KELSO:
1325	Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

1330

Bonne soirée. Alors, écoutez, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de construction du Poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie.

1335

Au cours des prochaines semaines, la commission d'enquête poursuivra ses travaux et le rapport qu'elle rédigera sera déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 24 septembre prochain.

1340

Les personnes qui désireraient exercer leur droit de rectification par écrit ont jusqu'au 25 juin 2015 pour ce faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en informer la commission par l'entremise de madame Rita Leblanc, la coordonnatrice de la commission, afin de convenir d'un délai de production.

1345

Nous vous rappelons que ce droit ne sert qu'à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises. La commission jugera de la recevabilité des rectifications qui pourraient être produites.

1350

Je vous rappelle de plus que vous pouvez consulter les documents déposés auprès de la commission et les transcriptions des séances sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation. Ces centres demeureront ouverts tout au long du mandat et seront en fait ouverts jusqu'à ce qu'un mois se soit écoulé après la publication du rapport du BAPE par le ministre.

1355

En terminant, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ces travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

1360

Elle remercie également le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration à ce processus public. Je remercie les gens à la technique, messieurs Daniel Moisan, Rémi Turgeon et Pierre Dufour, la sténographe, madame Louise Philibert, de même que l'équipe de la commission d'enquête présente ici ce soir, monsieur Jean-François Bergeron, analyste, et madame Rita Leblanc, coordonnatrice. Bien entendu, je tiens à remercier mon collègue, monsieur le commissaire Dériger.

1365

J'aimerais maintenant prendre une minute afin de souligner l'excellent travail accompli par madame Rita Leblanc auprès du BAPE au cours des dernières années. Madame Leblanc prendra sa retraite au mois de juillet, et ce soir constitue la dernière audience publique à laquelle elle prendra part dans le cadre de ses fonctions.

1370

Toute l'équipe de la commission ainsi que celle du BAPE se joignent à moi afin de lui témoigner notre reconnaissance pour la qualité de son travail et sa personnalité avenante. Son départ est une grande perte pour l'organisation. Nous lui souhaitons une retraite à la hauteur de ses aspirations. Merci, Rita.

Merci à tous et bonne fin de soirée.

1375

FIN DE LA SOIRÉE

1385	Je, soussignée, LOUISE PHILIBERT , sténographe officielle, dûment assermentée, déclare et affirme sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque. LE TOUT CONFORMÉMENT À LA LOI
	Et j'ai signé
1390	J
	LOUISE PHILIBERT, s.o.